

Compte rendu – Session de travail du mardi 20 septembre 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 20 septembre 2022 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 6 septembre 2022

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 6 septembre 2022.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 2, 6, 11, 15, 16, 19, 38, 41 et 50 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 2, M^e François Bélisle souhaite en savoir plus sur cette modification. M. Dominic Thibeault répond que les points 1 et 2 vont ensemble, le premier étant une modification du plan d'urbanisme et le deuxième une modification du règlement normatif. Il s'agit d'intégrer une petite zone commerciale dans la zone résidentielle. M^e Bélisle demande s'il est possible d'avoir une présentation sur le développement de ce secteur. M. Robert Dussault répond qu'une présentation a déjà été faite, mais qu'il est possible de la refaire. Mme Maryse Bellemare précise que cette petite zone ne se trouve pas dans le District 55, mais bien à l'arrière de l'École Chavigny.

Au point 6, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si, en raison de l'investissement qui sera fait, le déménagement de la bibliothèque Aline-Piché fait toujours partie des plans. M. Luc Tremblay répond que oui, le déménagement est toujours prévu, mais pas pour l'instant. Aucun bâtiment n'a encore été trouvé et les recherches pour en trouver un n'ont pas encore débuté. M^e Annie Pagé précise que les travaux qui seront réalisés permettront d'assurer la santé et la sécurité au travail des employées et employés et de prolonger la durée de vie de la bibliothèque. Mme Cynthia Simard ajoute que les travaux rendront la bibliothèque plus accessible aux personnes à mobilité réduite.

Au point 11, M. Dany Carpentier demande si le transport en commun a été prévu dans ce développement. M. Dominic Thibeault répond que le projet est bien en selle et est la continuité d'un projet existant, situé à la croisée de deux collectrices. Selon lui, les autobus de la STTR ne circuleront pas dans le quartier. M. Pierre Montreuil indique qu'il posera la question de M. Carpentier à la prochaine réunion du conseil d'administration de la STTR. M. Robert Dussault ajoute que les dirigeants de la STTR sont au courant des différents plans directeurs de développement de la Ville puisqu'ils sont invités aux réunions des comités de la Ville.

Au point 15, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si un conseiller municipal ou une conseillère municipale siège à ce comité. Mme Andréanne Guilbert répond que le ministère de la Famille demande que la personne désignée ait déjà travaillé à des enjeux précis liés aux services de garde à Trois-Rivières, sans préciser si la personne doit, ou non, être une élue. Elle doit être désignée par une municipalité régionale de comté (MRC) ou par une ville.

Au point 16, M. Dany Carpentier souligne le magnifique travail effectué dans ce plan stratégique de la gestion des actifs et souhaite que la population soit mise au courant de l'état des actifs de la Ville. M. Jean Lamarche souligne que de nombreuses villes parlent de préparer un plan stratégique de gestion des actifs, mais que Trois-Rivières l'a fait. M. François Vaillancourt salue cette vision extraordinaire et indique que ce plan stratégique permettra aux membres du Conseil de prendre des décisions éclairées relatives au maintien des actifs ou au renouvellement des équipements. Il ajoute que le comité de travail sur la transparence pourrait l'an prochain organiser des « portes ouvertes » sur les projets inscrits au PTI et au PQI, une façon de démocratiser l'accès à ce qui se fait en amont des projets. M. Pierre Montreuil demande si l'Île Saint-Quentin ne devrait pas faire partie de l'énumération au point 1.3.4. M^e Annie Pagé répond que les actifs de l'Île appartiennent à la Ville. M. Dominic Thibeault précise que les actifs de l'Île font partie des différentes catégories d'actifs de la Ville (bâtiments, modules de jeu, etc.). Mme Pascale Alberne-Lahaie demande pourquoi les terrains ville n'apparaissent pas à la page 12, partie Aménagement. M. Dominic Thibeault répond qu'ils ont été incorporés aux infrastructures naturelles.

Au point 19, Mme Sabrina Roy remercie ses collègues de lui avoir accordé du temps pour analyser le dossier. Elle a rencontré les citoyennes et citoyens pour connaître leurs inquiétudes par rapport au projet et a rencontré hier les représentants d'Olymbec pour leur en faire part (circulation, logement haut de gamme, écran végétal, clôtures de l'allée pour préserver l'intimité, luminosité, redonner les berges à la population). M. Jean Lamarche ajoute que bon nombre de résidences auront maintenant une vue sur le fleuve et que les citoyennes et citoyens seront bien informés durant les travaux. Mme Roy précise que si la Ville refuse le projet, Olymbec a le droit de construire, conformément au zonage, un immeuble de dix étages. Elle rappelle que le projet initial était de 17 étages et qu'il a été modifié pour des paliers allant jusqu'à onze étages. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si dans ce type de projet de densification, la future politique d'architecture durable instaurera des consultations publiques. M. Robert Dussault répond qu'il faudra tout d'abord voir l'objet de la politique. Mme Maryse Bellemare demande si une audition publique pour la démolition a eu lieu et si des citoyennes et citoyens y ont assisté et ont signé pour manifester leur désaccord. M. Dominic Thibeault répond que la grande majorité des commentaires formulés étaient sur le projet de remplacement et non pas sur la démolition du bâtiment, qui était l'objet de l'audition publique. M^e Yolaine Tremblay précise que l'audition publique était nécessaire puisqu'il s'agit d'un bâtiment patrimonial. M. Pierre-Luc Fortin propose d'utiliser le système Al3rte pour informer les citoyennes et citoyens d'un certain périmètre en amont de la publication d'un avis public. Mme Cynthia Simard répond que des coûts sont facturés à la Ville à chaque utilisation du système et que la plupart des personnes qui ont adhéré au système sont inscrites uniquement aux alertes concernant le déneigement et le stationnement de nuit. Mme Geneviève Auclair souhaite que ce soit revu le modèle de consultation dans le cadre de projets privés. M. Robert Dussault explique qu'un avis public est encadré par la *Loi sur l'aménagement*. Si la Ville s'éloigne de l'esprit de la loi, elle peut se faire poursuivre par un promoteur qui peut juger que la Ville agit à titre d'intervenant pour nuire à son projet. Il faudra discuter avec la Direction du greffe pour déterminer jusqu'où la Ville peut s'investir dans un projet. Si un promoteur souhaite rencontrer des citoyennes et des citoyens du milieu, la Ville lui fournira une salle, et des fonctionnaires de la Ville seront présents pour écouter ce qu'ont à dire les citoyennes et citoyens et prendre des notes. M. Jean Lamarche propose d'inscrire ce sujet, limites et possibilités, à la rencontre du 5^e mardi de novembre. M. Dany Carpentier demande quelle sera la taille des logements. Mme Roy répond qu'il y aura des appartements de type 3 1/2, 4 1/2

et quelques 5 1/2 visant une clientèle de 55 ans et plus et dont le coût sera inférieur à 1 000 \$ par mois.

Au point 38, Mme Geneviève Auclair demande si le contrat est pour accueillir une ligue féminine de baseball. M^e Annie Pagé, après avoir consulté Mme Sophie Desfossés, répond qu'il s'agit d'interventions annuelles pour l'entretien des terrains.

Au point 41, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme être surprise de devoir voter sur le programme à la séance publique. Elle croit qu'il reste des questions à éclaircir, mais qu'elle obtiendra peut-être des réponses durant la discussion sur le sujet qui sera tenue à huis clos.

Au point 50, M^e François Bélisle demande pourquoi aucune élue ou aucun élu ne siège à ce comité. M^e Yolaine Tremblay répond qu'il s'agit d'un comité statutaire et que la loi mentionne qui peut faire partie du comité.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Point demandé par les élu·es et élus municipaux

Comité transparence – Composition et sélection des élu·es et élus municipaux – M. François Vaillancourt

M. François Vaillancourt donne quelques éléments d'information supplémentaires concernant ce comité :

- Le nombre minimal d'élu·es ou élus est fixé à trois, mais il n'y a pas de nombre maximal;
- La population a été informée que le projet serait déposé à la fin du mois de novembre;
- Composition du comité : jusqu'à maintenant, cinq personnes avaient manifesté leur intérêt à faire partie de ce comité. M. Vaillancourt précise que le calendrier de réalisation qui sera présenté sera tributaire de certains délais logistiques, par exemple en cas de télédiffusion. Il demande s'il est envisageable de rendre disponible sur le site Web de la Ville le sommaire décisionnel en appui des résolutions, ce qui permettrait à la population de connaître les raisons qui justifient les décisions qui ont été prises. M. Vaillancourt demande qui sont les membres du Conseil qui souhaitent faire partie du comité. M^e François Bélisle, M. Daniel Cournoyer, Mme Pascale Albernhe-Lahaie et M. Luc Tremblay lèvent la main. Mme Maryse Bellemare est intéressée, mais a besoin d'un peu plus de temps pour y réfléchir. M. Vaillancourt indique qu'il souhaite que la rencontre de démarrage se tienne la semaine prochaine. Il annonce qui seront les autres membres du comité : Mme Cynthia Simard, M^e Yolaine Tremblay, un membre de la direction générale, la responsable de l'accès à l'information (au besoin) et lui-même. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le comité peut être composé uniquement de membres élus du Conseil et du directeur général. M. Vaillancourt répond que les fonctionnaires sont des ressources à leur disposition. M. Jean Lamarche précise que ce comité n'est pas décisionnel, il présentera des recommandations et l'ensemble des élu·es et élus prendra ensuite des décisions. M. Pierre-Luc Fortin demande qui sera la présidente ou le président du comité. M. Vaillancourt répond que la personne sera choisie à la première rencontre

Planification stratégique élu·es et élus – Suivi – M. François Vaillancourt

M. François Vaillancourt revient sur le cadre de la planification stratégique proposé à la rencontre du 5^e mardi du mois d'août. Les élu·es et élus avaient exprimé le besoin d'avoir un document sur les orientations et les priorités politiques. Ils avaient aussi accepté l'idée d'avoir un lac-à-l'épaule uniquement entre membres élus du Conseil animé par une tierce partie. Les 7 et 8 décembre 2022, deux journées d'orientation et de discussions sont prévues avec une sommité du milieu public municipal qui animera, mitigera et atténuera, au besoin, les discussions. Au terme de ces deux journées, les membres élus du Conseil auront élaboré l'essentiel d'un plan d'orientation. Par la suite, la direction générale utilisera ces orientations pour présenter, en début d'année prochaine, le plan d'orientation de la direction générale.

Projet de loi 25 – Exposé – M^e Yolaine Tremblay

M^e Marie-Claude Fugère présente la Loi 25, qui a été sanctionnée en septembre 2021. Cette loi vient moderniser l'encadrement de la protection des renseignements personnels. Elle rappelle les deux grands principes de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* : tous les documents sont publics à moins de faire l'objet d'une restriction obligatoire ou facultative au droit d'accès et tous les renseignements personnels (qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier) sont confidentiels, à moins d'un consentement. La Loi 25 vient renforcer ce deuxième volet et vise la responsabilisation et la transparence des organismes en matière de renseignements personnels.

M^e Fugère explique que depuis 2020, la Ville a entrepris de faire l'inventaire des renseignements personnels détenus dans toutes les directions pour se préparer à rendre des comptes, et ce, en collaboration avec la direction des technologies de l'information. Elle explique également que la mise en application des principales modifications apportées par la Loi 25 s'échelonne sur trois ans et que la grande majorité d'entre elles entrera en vigueur en septembre 2023. Pour le 22 septembre 2022, la Ville a notamment l'obligation d'exercer la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels ou de la déléguer (M. Jean Lamarche a délégué cette fonction à M^e Fugère), de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et d'aviser la Commission d'accès à l'information (CAI) et la personne concernée de tout incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel présentant un risque sérieux de préjudice et de tenir un registre devant être fourni à la CAI sur demande. Le comité sera formé de M. François Vaillancourt, directeur général, M^e Yolaine Tremblay, greffière, Mme Aline Badeaux, coordonnatrice en gestion des documents et archives, M. Claude Bélisle, directeur des ressources humaines, ou son remplaçant ou sa remplaçante, M. Marc Catudal-Gosselin, chef de division – Systèmes d'information, M. Jonathan Bourque, chef de division – Infrastructures technologiques, l'expert TI – Sécurité informatique et M^e Fugère, coordonnatrice de l'accès à l'information. M^e Fugère explique ensuite brièvement les modifications qui entreront en vigueur en 2023 et 2024. M. Dany Carpentier demande si ces modifications rendront plus facile l'accès à l'information. M^e Fugère répond que la barre est déjà haute pour la protection des renseignements

Sujet

personnels et que son équipe va continuer de travailler dans le même sens. M^e Yolaine Tremblay ajoute que rien ne change aux principes de base de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels*. M^e François Bélisle demande à avoir un exemple d'incident de confidentialité. M. François Vaillancourt dit qu'il peut s'agir de la divulgation d'un numéro d'assurance sociale ou d'informations bancaires par un fonctionnaire, ou tout renseignement susceptible d'identifier une personne. M^e Bélisle demande si ces nouvelles modalités peuvent amener à éliminer la liste électorale. M^e Tremblay répond que les candidates et candidats ont le droit de consulter la liste électorale puisque la Loi le leur permet et qu'elles et ils doivent signer des documents en ce sens. M. Vaillancourt ajoute qu'il peut aussi s'agir d'incidents de cybersécurité.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>STTR</p> <p>M. Pierre Montreuil informe ses collègues que la STTR a tenu la veille une journée de réflexion. La STTR souhaite devenir un service des transports et être considérée comme un service à la population à part entière. Elle souhaite aussi connaître le budget qui lui sera accordé pour les trois prochaines années. Il a aussi été question de transport adapté et d'une meilleure offre de service pour les aînées et aînés. D'ici les dix-huit prochains mois, des études sur des clientèles ciblées seront effectuées afin d'obtenir des indicateurs qui permettraient d'amener la population à prendre l'autobus. Mme Geneviève Auclair demande si la question des périphéries a été abordée. M. Montreuil répond que la question a été abordée, mais qu'aucune décision n'a été prise. Mme Pascale Alberne-Lahaie mentionne qu'elle a préparé une fiche pour discuter de la STTR en comité.</p> <p>Comité Assurer la gestion des eaux</p> <p>M^e François Bélisle résume les sujets qui ont été discutés à la dernière réunion du Comité : dépôt d'un plan d'intervention pour les conduites, règlement sur les rejets à l'égout et création d'une association de quartier dans le secteur Saint-Louis-de-France.</p> <p>Comité Assurer la sécurité des milieux</p> <p>M. Jonathan Bradley présente les sujets qui ont été discutés à la dernière réunion du Comité : présentation sur le programme Surveillance de quartier et subvention du ministère de la Sécurité publique permettant de réduire la criminalité par armes à feu.</p> <p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville</p> <p>M. Pierre Montreuil informe ses collègues que la prochaine réunion du Comité se tiendra le 27 septembre prochain et rappelle une des recommandations du Comité formulées à la réunion du mois d'août, la diminution de la vitesse sur deux segments de la rue Notre Dame (est et ouest). Il ajoute avoir été informé d'une situation qui l'a attristé : des employés de sous-traitants de la Ville se font invectiver par les citoyennes et citoyens. Il déplore ce manque de civisme.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	